

Image not found or type unknown



Frais de déplacement à une convocation

Par **florian30**, le **21/08/2013 à 10:45**

bonjour; suite à ma mise en invalidité par l'assurance maladie je suis convoqué chez un médecin pour un prêt que j'ai contracté avant ma maladie il y a 3 ans je souhaiterais savoir si les frais de déplacements sont à ma charge ou non en sachant que je ne peux pas me déplacer seul ni conduire pour le moment suite à ma maladie d'avance merci
amicalement xxxxxxxxxx Florian